



**l'Organisme de
Réglementation
de la Construction
Domiciliaire**

Code de professionnalisme de l'Office de la réglementation de la construction des logements pour le personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation

L'ORCL reconnaît que son personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation détient des pouvoirs importants qui lui permettent d'entrer dans les logements, d'exiger la production de documents et de recommander des mesures disciplinaires et d'application de la réglementation pouvant avoir une incidence importante sur les constructeurs et les vendeurs de logements de la province, qu'ils soient agréés ou non. Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation a l'obligation de maintenir la confiance du public en exerçant ses fonctions conformément aux normes énoncées dans le présent Code de professionnalisme.

ÉLÉMENTS DU PROFESSIONNALISME

Équité et objectivité

Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation exercera ses fonctions équitablement et objectivement, sans favoritisme ou mauvaise volonté, et prendra ses décisions en fonction des lois, des politiques, des procédures et des règlements pertinents.

Honnêteté et intégrité

Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation doit remplir ses fonctions avec honnêteté et intégrité, d'une manière qui lui permet de continuer d'inspirer la confiance du public.

Respect

Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation traitera le public et les titulaires de licence avec respect et courtoisie en tout temps et dans toutes les situations, sans discrimination.

Ponctualité

Toutes les activités seront menées et achevées en temps opportun. Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation respectera les exigences prévues par la loi et les exigences réglementaires, ainsi que les politiques et les procédures internes, et il s'assurera que les échéances sont respectées.

Confidentialité

Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation assurera la confidentialité de tous les renseignements obtenus par tout moyen, sauf en cas d'exigence contraire dans la loi ou dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Connaissances et compétence

Le personnel de l'ORCL chargé de la conformité et de l'application de la réglementation cherchera constamment à améliorer ses connaissances et sa compétence.

NORMES DE SERVICE SUR LE PROFESSIONNALISME

Lors de leur premier contact avec le public ou les titulaires de licence dans le cadre de leur travail, les membres du personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation doivent, le cas échéant:

- Se présenter et présenter l'ORCL, et, sur demande, présenter les documents prouvant qu'ils sont autorisés à travailler au nom de l'ORCL
- Établir le fondement législatif de l'inspection ou de l'enquête
- Fournir des renseignements généraux sur la l'objectif de la prise de contact ou du processus d'application de la réglementation
- Transmettre ses coordonnées dans l'éventualité où de plus amples renseignements seraient nécessaires

Exercice des pouvoirs conférés par la loi

Le Code de professionnalisme ne vise pas à restreindre le personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation dans l'exercice de ses pouvoirs conférés par la loi ou de son pouvoir discrétionnaire dans le cadre de ses activités disciplinaires et d'application de la réglementation.

Examen

Le directeur nommé en vertu de la Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs, de concert avec les gestionnaires et les superviseurs du personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation, examinera le Code de professionnalisme chaque année et adoptera des politiques et des procédures internes connexes pour veiller à la bonne conduite du personnel chargé de la conformité et de l'application de la réglementation.